

La lettre du Secrétaire général

N°4 Janvier 2023



Chère Madame, cher Monsieur,

Permettez-moi, en ce mois de janvier, de vous présenter tous mes vœux. Que 2023 vous apporte toute satisfaction sur le plan personnel et professionnel.

Je reviendrai dans un premier temps sur les élections professionnelles de décembre dernier, sans user de la langue de bois trop souvent répandue de nos jours. D'une manière globale, la participation a été en baisse, en particulier au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui a obtenu les plus mauvais scores dans la fonction publique. Les raisons sont multiples : certains ont avancé la complexité du vote électronique mais il était utilisé dans les autres ministères. Evoquons plutôt le manque d'informations des agents du MESR sur l'utilité de cette élection par rapport à d'autres segments de la fonction publique, la politique de communication du MESR et le manque d'attractivité du discours syndical.

En ce qui concerne le Syndicat national indépendant de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur, nous ne pouvons cacher notre déception puisque nous avons reculé de 0,4 points par rapport à l'élection précédente et, comme six autres syndicats qui se présentaient aux élections, nous n'obtenons pas de siège au comité social d'administration ministériel, ce qui nous pénalise au niveau de la défense de nos idées et de la diffusion de notre message.

Reconnaissons toutefois quelques points positifs puisque la CFE-CGC à laquelle nous appartenons progresse et passe de la 7^e à la 6^e place au sein de la fonction publique. Par ailleurs, dans les établissements où nous présentions des candidats et où nous sommes connus, les électeurs ont reconnu notre travail et nous avons maintenu nos positions : un siège à l'université Bordeaux Montaigne, deux sièges au Muséum national d'histoire naturelle de Paris et pour la première fois un siège au CSAE du Crous de Lille.

Notre conseil syndical du 14 décembre a procédé à une analyse approfondie de ce scrutin et engagé une réflexion afin de convaincre davantage de collègues de voter pour nos candidats. En effet, 80% des électeurs du MESR ne se sont pas déplacés et, de ce fait, ce sont les plus revendicatifs qui se sont mobilisés. Il est donc de notre responsabilité de syndicat réformiste de convaincre la majorité silencieuse de s'exprimer.

L'année 2023 nous donnera l'occasion de mieux nous faire entendre, en particulier sur le dossier des retraites (voir page 4).

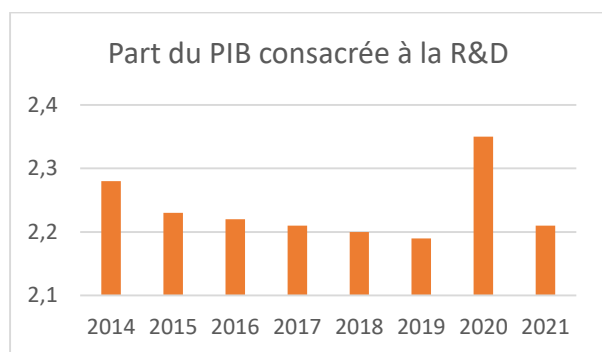
Je vous prie de croire, chère Madame, cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Laurent Coste
Professeur des Universités
Secrétaire général du SNIRS-CFE-CGC

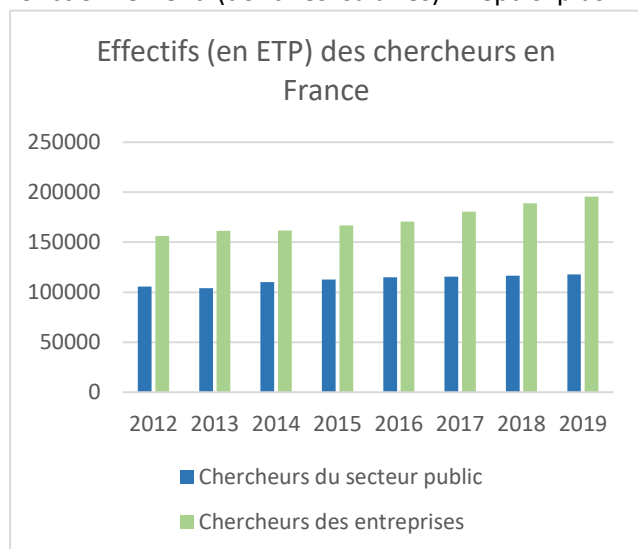
Le budget 2023 de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

Ce dossier repose sur les données des publications officielles de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère et sur les documents budgétaires remis aux parlementaires à l'automne 2022. Les données sont mises en perspectives.

Le contexte général reste celui du manque de financement de la R & D dans notre pays, par rapport à l'objectif de 3% du PIB, légèrement en dessous de la moyenne de la zone euro, loin derrière les pays scandinaves et l'Allemagne. La hausse de 2020 s'explique par la crise sanitaire, les dépenses de R & D ayant moins chuté que le PIB, leur part s'est mécaniquement accrue et le niveau des années antérieures a été retrouvé en 2021.

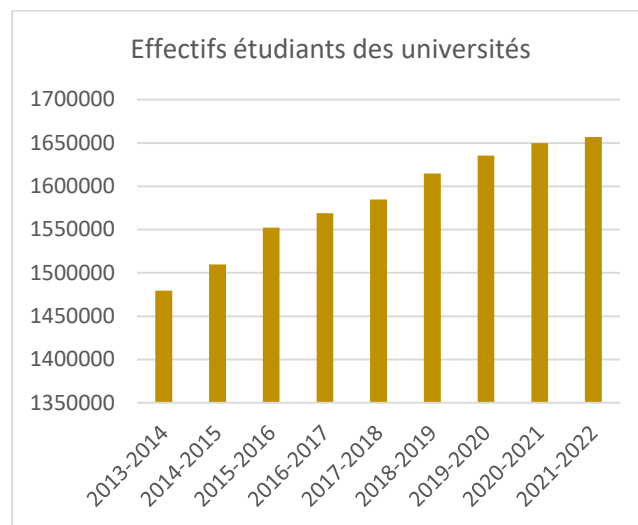


La recherche repose sur des dépenses d'investissement (matériel, etc) et de fonctionnement (dont les salaires). Depuis plus

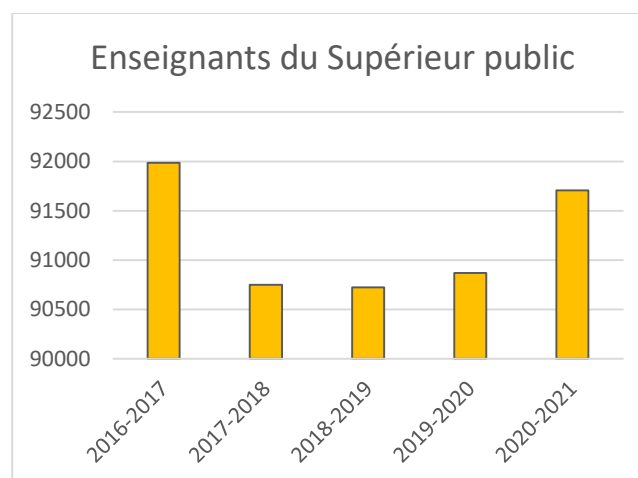


d'une dizaine d'années, la politique des gouvernements successifs a été de privilégier la recherche privée en limitant les efforts consentis pour la recherche publique. On le voit en particulier au niveau des effectifs. Depuis 2012, les effectifs de chercheurs ont augmenté de 25% dans les entreprises contre moins de 12% dans le secteur public.

L'enseignement supérieur a fait face depuis le début du siècle à une hausse régulière des effectifs (+ 12% depuis 2013), tandis que les écoles de commerce connaissent une explosion de leurs élèves (+78%)¹.



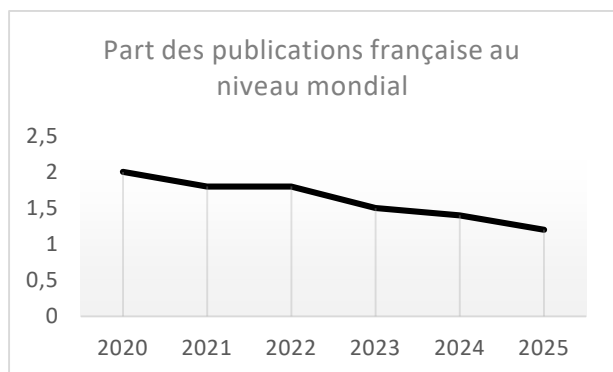
Parallèlement, l'encadrement s'est dégradé. S'il y a eu un léger redressement depuis 2019, sur les cinq dernières années (2016-17 à 2020-21), le nombre d'étudiants a augmenté de 81 000 (soit +5%) alors que celui des enseignants (Professeurs, maîtres de conférences, enseignants du second



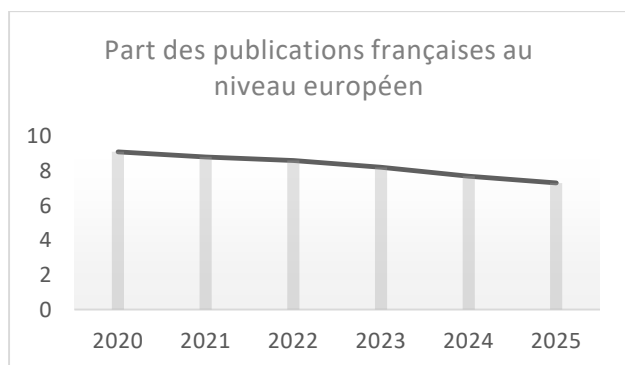
¹ En revanche, les effectifs des CPGE ont stagné au cours de la même période.

degré, TER, doctorants, etc) stagnait (-0,3%), entraînant une surcharge de travail au détriment de la recherche.

Un budget, ce sont des crédits affectés aux différents pôles du ministère (enseignement supérieur général, agricole, grands établissements, etc) mais c'est également une orientation, en particulier dans le cadre de la mise en place de la LPR.



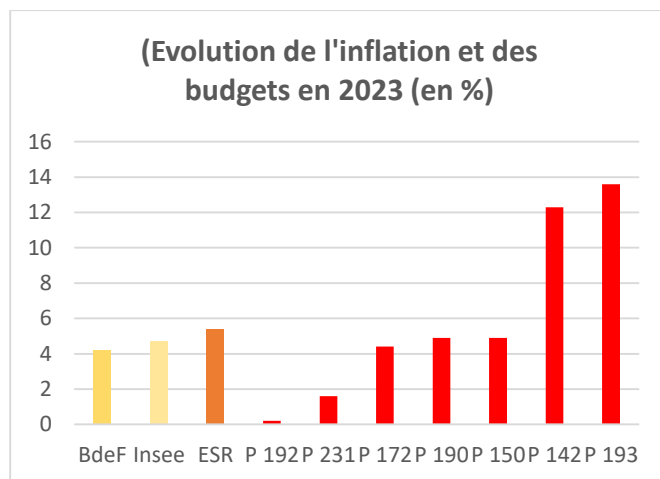
En la matière, le ministère se caractérise par le manque d'ambition. Loin de vouloir faire rayonner la recherche française, il donne le sentiment d'accepter, d'anticiper un recul, en particulier de



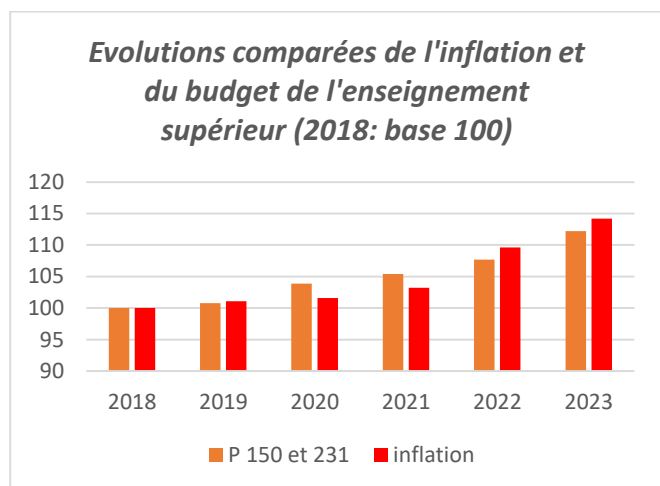
la place des publications de nos chercheurs, tant au niveau mondial (ce qui pourrait se comprendre avec l'émergence de nouvelles puissances) mais aussi au niveau européen (face à des pays comparables au nôtre).

Le ministère annonce un budget en hausse sensible pour 2023² + 1,1 milliard d'euros (+ 4,4%) après une hausse de 700 millions en 2022 (+2,9%). Il s'agit naturellement de hausses en trompe l'œil car l'inflation a été de 6% en 2022 et les prévisions

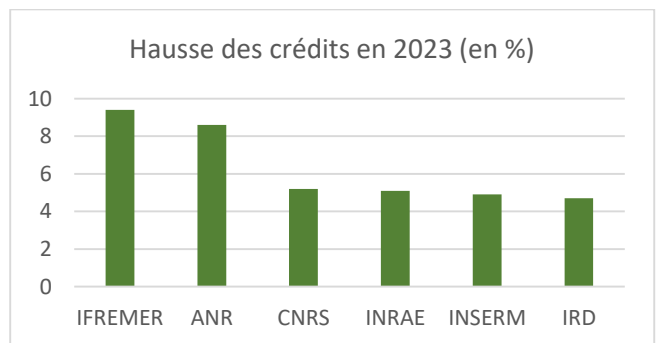
² Le budget du MESR est distribué en 8 programmes : 142 – Enseignement supérieur et recherche agricoles, 150 – Formations supérieures et recherche universitaire, 172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires, 190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité



sont de 4 à 6% en 2023. Face à la hausse de l'énergie, le complément budgétaire de la fin 2022 a été insuffisant. Depuis des années, le financement reste stable du fait de l'inflation.



En ce qui concerne les opérateurs de l'Etat, seuls l'IFREMER et l'ANR connaissent une hausse bien au-dessus de l'inflation attendue, les autres devant se contenter d'une augmentation légèrement supérieure à celle du MESR.



durables, 191 – Recherche duale (civile et militaire), 192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle, 193 – Recherche spatiale, 231 – Vie étudiante.
<https://www.education.gouv.fr/reperes-et-references-statistiques-2020-1316>

Composition du bureau et du conseil d'administration du Syndicat National Indépendant de la Recherche Scientifique et de l'Enseignement Supérieur, élu le 19 octobre 2022 à Paris.

Bureau :

Laurent Coste, Professeur, Université Bordeaux Montaigne, Secrétaire général,
Philippe Geoffroy, Chargé de recherche honoraire, Strasbourg, Secrétaire général adjoint,
Willy Bienvenu, Chargé de recherche CNRS (Gif/Yvette), Trésorier
Nathalie Desjobert, Responsable de gestion au MNHN, Trésorière adjointe

Délégués :

Laurent Coste, Universités/Enseignement Supérieur,
Arnaud Hurel, Ingénieur de recherches au Museum National d'Histoire Naturelle,

Membres du conseil :

Christine Bousquet (Montpellier), Sylvain Picaud (Besançon), Thomas Ingicco (Paris), Chantal Menier (CAES),
François Xavier Sauvage, Eric Suire (Bordeaux), Jean-Luc Choukroun. Suppléant : Jean-Claude Degardin

Les retraites : une décision politique.

Le gouvernement justifie son projet de réforme des retraites par la situation du système de répartition actuel. Nous invitons chacune et chacun d'entre vous à lire le rapport 2022 du conseil d'orientation des retraites (COR) qui est disponible en ligne. On y constate que le niveau des retraites n'est pas un poids insurmontable : en effet, notre pays a supporté un accroissement de 2 points du système de retraite en 20 ans, celles-ci passant de 11,7 % du PIB en 2003 à 13,8 en 2021. Selon les projections économiques, on passerait à 13,9 en 2027 et selon les différents scénarios en 2032 à 14,2/14,7 soit plus un point en 10 ans, au même rythme qu'auparavant. Est-il raisonnable de prévoir au-delà compte tenu des aléas de notre époque (avait-on prévu le covid, la guerre en Ukraine et leurs effets sur l'économie ? Ne doutons pas que d'autres événements imprévus arriveront au cours des prochaines années). On lira avec intérêt la page 9 où il est indiqué que « Au regard de ces résultats, il ne revient pas au COR de se positionner sur le choix du dimensionnement du système de retraite. Selon les préférences politiques, il est parfaitement légitime de défendre que ces niveaux sont trop ou pas assez élevés et qu'il faut ou non mettre en œuvre une réforme des retraites ». **Le choix d'une réforme des retraites est donc politique et c'est cette orientation politique que la CFE-CGC récuse.**

Extrait du communiqué intersyndical sur les retraites du 5 décembre 2022

« Le système par répartition n'est pas en danger, y compris pour les jeunes générations. Le gouvernement instrumentalise la situation financière du système de retraites et affirme, à tort, que le recul de l'âge légal de la retraite est un impératif [...]. Les organisations syndicales réaffirment qu'elles sont, comme la très grande majorité de la population, fermement opposées à tout recul de l'âge légal de départ en retraite comme à toute augmentation de la durée de cotisation. [...] »

Extrait du communiqué intersyndical du 10 janvier 2023

« La première ministre a annoncé ce 10 janvier 2023 le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans avec une accélération de l'augmentation de la durée de cotisation [...]. Le système de retraites par répartition n'est pas en danger, rien ne justifie une réforme aussi brutale. Suite à l'annonce de la réforme gouvernementale, toutes les organisations syndicales se sont immédiatement réunies pour construire une réponse commune de mobilisation interprofessionnelle [...] ».

"ne pas prendre parti, c'est accepter le parti pris des autres"

SNIRS-CFE-CGC CNRS 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16 www.snirs.fr